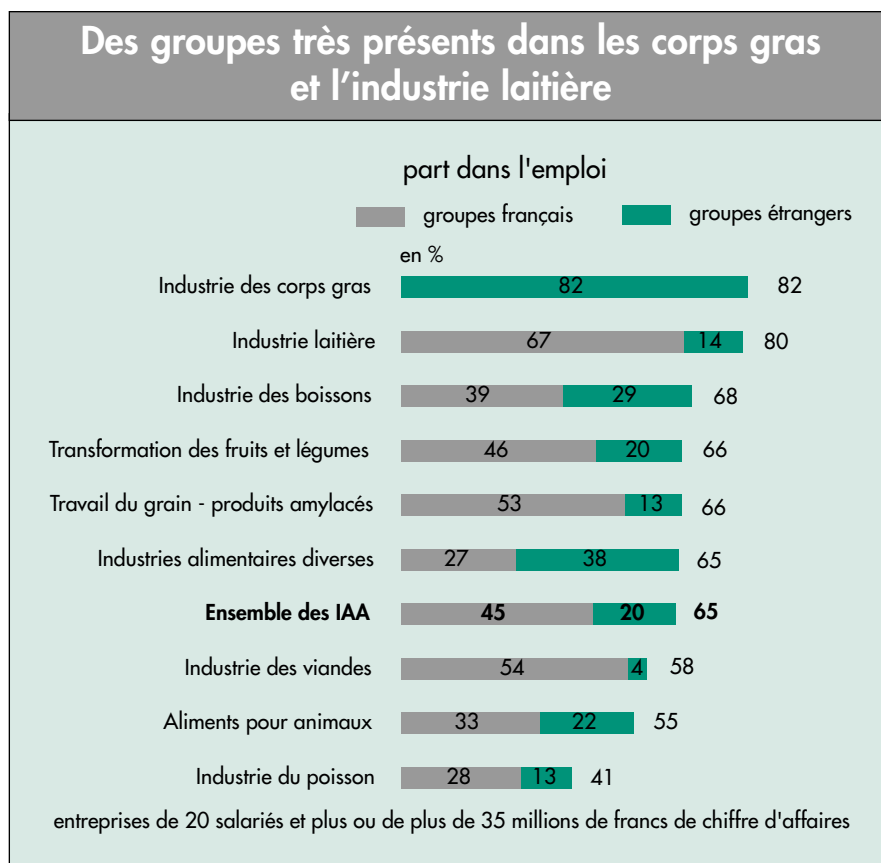


Ils contrôlent les trois quarts de la production

Les groupes bien implantés dans l'agroalimentaire

La place des groupes d'entreprises est aujourd'hui prépondérante dans l'industrie agroalimentaire comme dans les autres secteurs. Les groupes français rassemblent 45 % des effectifs et les groupes étrangers 20 %. Le poids des groupes est particulièrement fort dans l'industrie laitière, alors que les petites structures conservent une place importante dans l'industrie des viandes et l'alimentation animale.

■ On le présente souvent comme une juxtaposition de nombreuses PME, mais l'agroalimentaire français est en fait largement marqué par la présence de groupes. On en dénombre en 1997 environ 220, qui emploient en France au moins 500 personnes ou qui sont à capitaux étrangers majoritaires. À eux seuls, ils contrôlent le quart des quelque 3 200 entreprises agroalimentaires de 20 salariés et plus, deux tiers de leurs effectifs et de leurs investissements corporels, et près des trois quarts de leur valeur ajoutée. Ils rassemblent la quasi-totalité des sociétés de plus de 500 personnes, les trois quarts de celles qui ont entre 250 et 500 personnes, et encore près de la moitié de celles de 100 à 250 personnes. La concentration financière, qui induit le plus souvent celle du pouvoir stratégique, est donc bien réelle. À eux seuls, dix groupes contrôlent en 1997 le cinquième des effectifs employés, et vingt groupes en contrôlent le tiers.



Sources : Agreste-Enquête annuelle d'entreprise 1997 et Insee-Enquête liaisons financières 1997

L'implantation des groupes dans l'agroalimentaire est avant tout le fait de groupes français. Ils sont près de 120 en 1997 et représentent 45 % de l'emploi et de la valeur ajoutée du secteur. Treize de ces groupes sont de grosses structures et dépassent, tous secteurs confondus, les 10 000 salariés en France. Mais parmi ces grands groupes, seuls Danone et Lactalis (ex-Besnier) peuvent être considérés comme des groupes agroalimentaires. Les onze autres n'effectuent qu'une faible part de leur activité dans le secteur. Trois n'y comptent ainsi que de 15 à 20 % de leurs effectifs. Les huit autres n'atteignent même pas ce seuil et ne cumulent à eux tous que 3 500 salariés dans l'agroalimentaire. L'ancrage sur les IAA est en revanche la règle quasi

220 groupes dominant l'industrie agroalimentaire						
Poids économique des entreprises selon leur appartenance à un groupe en 1997						
	Hors groupes	Groupes français ¹ selon leur effectif			Groupes étrangers	Ensemble
		500-2000	2000-10 000	10 000 et plus		
Nombre de groupes	///	81	28	13	100	222
Nombre d'entreprises	2 446	246	228	137	200	3 257
Effectifs employés (millier)	138,6	61,2	71,1	43,0	77,9	391,8
<i>résultats (milliard de F)</i>						
Valeur ajoutée	37,5	17,8	19,8	22,0	37,5	134,6
Résultat courant	4,6	3,5	3,5	7,3	10,6	29,5
Investissements corporels	6,8	3,0	3,5	2,4	4,8	20,5

1. selon le nombre de personnes employées en France
champ : entreprises des IAA de 20 personnes ou plus ou de plus de 35 millions de francs de chiffre d'affaires

Sources : Agreste-Enquête annuelle d'entreprise 1997 et Insee-Enquête liaisons financières 1997

agricoles variées, bien placée par rapport aux grands centres de consommation européens, la France continue donc d'attirer, en particulier dans le Nord et l'Est. Le contrôle étranger sur les IAA n'est toutefois pas exceptionnel, si on le compare à celui des autres grands secteurs industriels. Il

emplois agroalimentaires sous dominante étrangère. Les autres groupes étrangers n'ont souvent en France qu'une présence limitée. Les filiales agroalimentaires des groupes étrangers sont plutôt des sociétés à forte productivité : une sur deux dégage plus de 360 000 francs de valeur ajoutée par salarié, contre seulement 260 000 francs dans les entreprises des groupes français. Elles ont en contrepartie de plus fortes immobilisations par salarié. Avec 20 % des emplois, elles produisent 28 % de la valeur ajoutée de l'agroalimentaire et s'adjugent 36 % du résultat courant avant impôt en 1997. Cela s'explique en grande partie parce que ces firmes sont implantées dans des activités qui affichent de bonnes performances économiques et financières.

La plupart des groupes français présents dans l'agroalimentaire sont spécialisés dans ce secteur

générale pour la centaine de plus petits groupes du secteur, qui emploient moins de 10 000 personnes en France. Leurs sociétés, qu'elles soient tête de groupe ou filiales, appartiennent le plus souvent à la sphère alimentaire. Elles peuvent notamment faire du commerce de gros comme dans le cas de groupes coopératifs.

est proche de celui des biens de consommation, et sensiblement inférieur à celui des biens intermédiaires ou d'équipement. Le contrôle des groupes étrangers sur l'agroalimentaire est pour l'essentiel le fait de quelques grandes unités. Quinze groupes concentrent 70 % des

L'influence des groupes étrangers sur l'agroalimentaire français est également significative. Sans compter les intérêts minoritaires dans le capital des groupes français, principalement via les fonds de pension anglo-saxons, une centaine de groupes étrangers sont implantés dans l'agroalimentaire en 1997. Ils y contrôlent 20 % des emplois contre 14 % dix années plus tôt. Leur pénétration se développe sous l'effet conjugué de rachats d'entreprises existantes et de créations de nouvelles usines. Riche en ressources

Dès 250 personnes, la plupart des entreprises sont contrôlées par un groupe						
Répartition des entreprises selon leur taille et leur appartenance à un groupe en 1997						
taille des entreprises	Hors groupes	Groupes français ¹ selon leur effectif			Groupes étrangers	Ensemble
		500-2000	2000-10 000	10 000 et plus		
20-99	2 000	96	80	49	62	2 287
100-249	261	56	58	42	43	460
250-499	45	40	35	15	35	170
500 et plus	3	31	36	19	32	121
Taille non significative ²	137	23	19	12	28	219
Ensemble	2 446	246	228	137	200	3 257

1. selon le nombre de personnes employées en France
2. il s'agit principalement d'entreprises donneuses d'ordre
champ : entreprises des IAA de 20 personnes ou plus ou de plus de 35 millions de francs de chiffre d'affaires

Sources : Agreste-Enquête annuelle d'entreprise 1997 et Insee-Enquête liaisons financières 1997

Les implantations françaises à l'étranger

■ Avec l'internationalisation des économies s'accroît l'implantation de filiales de groupes français hors de l'Hexagone. Fin 1997, la plupart des groupes agroalimentaires employant de 2000 à 10 000 personnes en France en ont au moins une. Et ils sont encore 40 % parmi ceux qui emploient de 500 à 2000 personnes. C'est en Espagne que la présence française est la plus fréquente : plus d'un

groupe sur quatre s'y est installé. Viennent ensuite les autres pays de l'Union européenne, qui absorbe les deux tiers des exportations agroalimentaires françaises. Mais un groupe français sur six a aussi une filiale aux États-Unis. Fait nouveau, la même proportion est maintenant atteinte pour la présence en Europe de l'Est, avec principalement des implantations en Pologne.

lait. Ils ont peut-être constitué ainsi une cible plus ouverte aux groupes étrangers. Quant aux industries des fruits et légumes et du travail du grain, elles restent peu soumises au contrôle étranger, sauf dans la transformation de la pomme de terre.

À l'opposé de ces secteurs, l'industrie du poisson est toujours caractérisée par l'importance des petites et

Le poids des groupes atteint son maximum dans un petit secteur, l'industrie des corps gras, où ils contrôlent 82 % des effectifs. Le poids des groupes est également sensible dans l'industrie laitière. Une trentaine de groupes, souvent coopératifs, y ras-

semblent 80 % des effectifs et 85 % de la valeur ajoutée. L'influence étrangère y est faible, sauf dans le secteur des glaces et sorbets où les groupes étrangers sont au contraire en position hégémonique. Dans la transformation des fruits et légumes, l'industrie des boissons, le travail du grain ou les produits alimentaires

Les filiales de groupes étrangers sont bien implantées dans l'industrie des boissons

divers, les groupes contrôlent près de deux tiers des effectifs. Les filiales étrangères sont particulièrement implantées dans l'industrie des boissons et les produits alimentaires divers, qui concentrent ensemble près des deux tiers de l'emploi sous

contrôle étranger. Elles sont présentes dans les eaux minérales, les boissons rafraîchissantes sans alcool, la bière, les eaux-de-vie, le sucre, la chocolaterie-confiserie, le café et la biscuiterie-pâtisserie de conservation. Plusieurs de ces secteurs sont peu liés à l'agriculture nationale, en tout cas beaucoup moins que la viande ou le

Qu'est-ce qu'un groupe ?

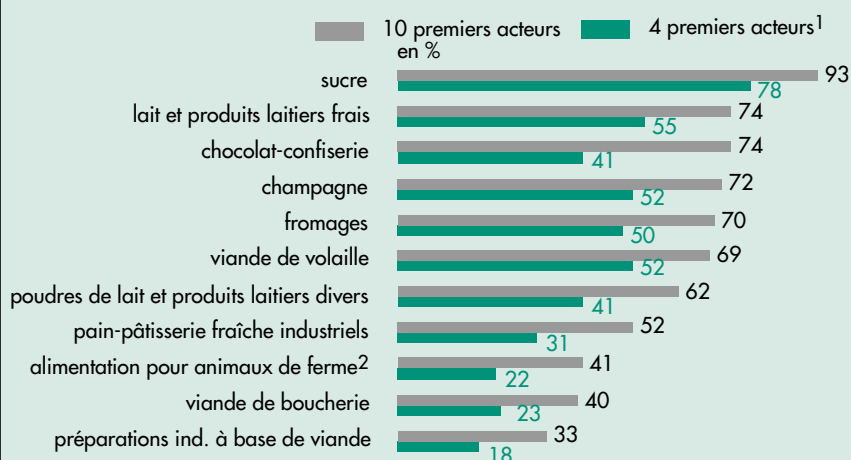
■ Dans cet article, le groupe est défini comme l'ensemble formé par une société mère et toutes les filiales qu'elle contrôle majoritairement, directement ou par l'intermédiaire d'autres filiales. Par définition, la société mère n'est contrôlée majoritairement par aucune autre société. Les groupes français sont, par convention, ceux dont la maison mère est installée en France en 1997. On a ici pris en compte les groupes étrangers et les groupes français qui emploient plus de 500 personnes en France. Les « micro groupes » français, de moins de 500 personnes, ont été assimilés à des entreprises « hors groupes ». En les retenant, la part des entreprises agroalimentaires détenues par des groupes passerait de 25 % à 40 % et celle des effectifs employés de 65 à 75 %.

■ Fondée sur la seule notion de contrôle majoritaire, cette définition des groupes peut sembler restrictive. Elle reste en réalité pertinente pour évaluer le poids des groupes dans l'agroalimentaire. En effet, en y intégrant les sociétés contrôlées par un groupe à un taux compris entre 33 % et 50 %, le seuil de 33 % correspondant à la minorité de blocage, les effectifs agroalimentaires des groupes n'augmentent que de 7 000 personnes, soit moins de 3 %.

■ Les estimations résultent de deux sources. Tout d'abord, l'enquête de l'Insee sur les liaisons financières entre sociétés en 1997, dernière année disponible. Ensuite l'enquête annuelle d'entreprise (EAE) du Scees portant sur la même année. L'appariement entre ces deux sources permet de caractériser chaque entreprise de l'EAE au regard de son appartenance à un groupe. L'article porte sur les entreprises d'au moins 20 salariés, ou ayant plus de 35 millions de francs de chiffre d'affaires.

Des situations d'oligopole dans plusieurs branches importantes

part dans les ventes des branches de plus de 35 milliards de chiffre d'affaires



1. groupes ou entreprises indépendantes.

2. y compris la production des coopératives du commerce de gros.

entreprises de 20 salariés et plus ou de plus de 35 millions de francs de chiffre d'affaires

moyennes entreprises indépendantes ou constituées en « micro-groupes ». On désigne par ce terme des structures, qui par leur petite taille et le faible nombre de sociétés qui les composent, sont en réalité très proches d'une PME. Les groupes sont également peu présents dans l'industrie des viandes. Mais la distinction est forte entre la volaille, largement concentrée entre quelques groupes, et la viande de boucherie ou les préparations industrielles à base de viande qui sont des secteurs beaucoup plus éclatés. Ces trois activités ont en commun une faible pénétration étrangère. Dans l'alimentation animale, le contraste est là aussi marqué entre les aliments pour animaux de compagnie et ceux pour les animaux de ferme. L'alimentation pour les animaux de compagnie est largement sous contrôle étranger, tandis que les petites structures, notamment coopératives, conservent un poids important dans l'alimentation des animaux de ferme.

*Georges Decaudin
Scees - Sous-direction
des statistiques des industries
agricoles et alimentaires*

Pour en savoir plus

■ « La domination des groupes dans l'industrie agroalimentaire », *Agreste-Les Cahiers*, n° 33, septembre 1998

■ « Industries agricoles et alimentaires - Enquête annuelle d'entreprise », *Agreste-Données chiffrées*, IAA n° 93, décembre 1999

En 1997, 14 groupes emploient en France plus de 4000 personnes dans l'agroalimentaire

Groupes	Principales activités agroalimentaires
Danone	produits laitiers, boissons, biscuiterie-pâtisserie de conservation
Nestlé (E)	produits laitiers, boissons, chocolat-confiserie, thé-café, charcuterie
Lactalis (ex-Besnier)	produits laitiers
Paribas	plats préparés, condiments-assaisonnements, alimentation animale
Unilever (E)	corps gras, glaces, boulangerie-pâtisserie industrielle
Doux	viande de volaille
Bongrain	fromages
Sodiaal	produits laitiers
Montedison-Eridania (E)	sucré, corps gras, condiments-assaisonnements
Bourgoin	produits amylacés
Socopa	viande de volaille
Pernod-Ricard	viande de boucherie
Bel	boissons
LDC	fromages
	viande de volaille

(E) : groupe dont la société mère est implantée à l'étranger

Sources : Agreste-Enquête annuelle d'entreprise 1997 et Insee-Enquête liaisons financières 1997

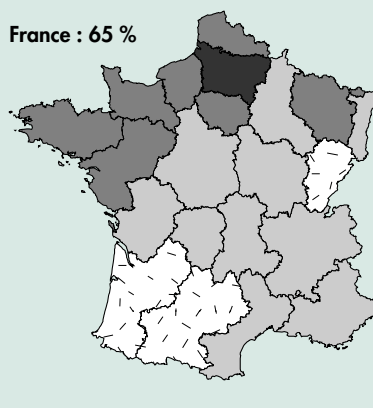
Les groupes dominant beaucoup plus au nord de la Loire qu'au sud

■ C'est en Picardie que le poids des groupes est le plus élevé. Ils y contrôlent 86 % de l'emploi agroalimentaire contre 65 % en moyenne nationale. Ils dominent de façon quasi exclusive tous les points forts de la transformation agroalimentaire : sucre, légumes, glaces et sorbets, biscuiterie-biscuiterie-pâtisserie de conservation. Le poids des groupes atteint 70 % de l'emploi dans sept régions, toutes situées au nord de la Loire. Les filiales de groupes étrangers sont très présentes en Île-de-France, Haute-Normandie, Nord - Pas-de-Calais et Lorraine où elles contrôlent autour d'un tiers des emplois. Elles sont en revanche minoritaires

en Basse-Normandie, Pays de la Loire et Bretagne, fortement orientées sur la viande et le lait. À l'autre extrémité, la Franche-Comté et le Sud-Ouest conservent une industrie agroalimentaire dans laquelle les petites structures indépendantes sont toujours majoritaires.

■ Quatre régions, l'Île-de-France, le Nord - Pas-de-Calais, la Picardie et l'Alsace concentrent à elles seules près de la moitié des emplois des filiales étrangères en France, alors qu'elles ne regroupent que le quart de l'emploi agroalimentaire.

Poids des groupes dans l'emploi



entreprises de 20 salariés et plus, ou de plus de 35 millions de francs de chiffre d'affaires

Sources : Agreste-Enquête annuelle d'entreprise 1997 et Insee-Enquête liaisons financières 1997

Directeur de la publication : J. REY

Rédacteur en chef : L. BISAUULT

Composition : Scees (B. POULLETTE)

Impression : Imprimerie Médous - Toulouse

Dépôt légal : À parution

ISSN : 0246-1803

© Agreste 2000



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES
SERVICE CENTRAL DES ENQUÊTES ET ÉTUDES STATISTIQUES

251, rue de Vaugirard - 75732 PARIS Cedex 15
Tél. : 01 49 55 85 85